



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIERES
Séance du 11 mai 2026

Le onze mai deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur DRONNEAU Jacques, Maire.

Date de convocation : 07/05/2026

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents : 19 - Votants : 19 – Quorum : 10

Présents : M Jacques DRONNEAU, Maire, M Stéphane LEMOINE, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, M Arnaud FRON, Mme Charlène MÉNARD, M Max BLANLOEIL, les adjoints au maire, Mme Laurel LAURENT, M Olivier CRÉMÉT, M François BONNET, Mme Emmanuelle RETIÈRE, M Frédéric RAMBAUD, M Sébastien BERTRAND, M Jean-Charles ANTIER, Mme Magalie LYSANIUK, Mme Laure PICARD-PHILIPPON, M Aurélien COUTEAU, Mme Edwige GROSS-MORAT, Mme Sophie LATOUR, Mme Anne-Cécile MERIAU

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M Max BLANLOEIL

2026-05-11-007 Frais de représentation du maire

Vu l'article L2123-19 du Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que le Maire peut être amené à engagés des frais dans le cadre de ses fonctions de Maire de la commune de Monnières et dans l'intérêt de celle-ci,

Considérant que la nomenclature comptable M57 prévoit le compte 65316 spécifiquement pour l'imputation de ces frais de représentation,

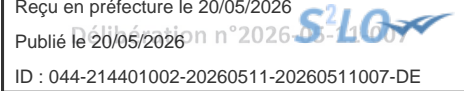
M. Le Maire indique qu'il ne pense pas à avoir à utiliser cette autorisation, et que si cela devait arriver, les élus seraient avertis lors du conseil suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité :

- l'instauration de frais de représentation pour le maire
- l'attribution d'une enveloppe annuelle maximale de 500 €
- la validation les modalités de remboursement de ces frais sur présentation de justificatifs

et dit que cette enveloppe maximum annuelle sera inscrite au budget communal au compte 65136 « Frais de représentation du Maire ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.



Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
M Max BLANLOEIL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Max'.



Le Maire
Jacques DRONNEAU

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jacques'.